



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Protecton 2T Universal**

Code du produit: 99.30.02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie du procédé

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC20 Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Emploi de la substance / de la préparation

Huile de moteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Kroon Oil BV
Dollegoorweg 15
7602 EC ALMELO
Tel.: +0031-(0)546-818165

Service chargé des renseignements:

Product safety department - vib@kroon-oil.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)546 818165 (9 à 16 h., du lundi au vendredi)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant.

Indications particulières

concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

néant

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

néant

Mentions de danger

néant

Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

Nom du produit: Protecton 2T Universal

(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-47-8 Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	distillats légers (pétrole), hydrotraités	 Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%
--	---	---	---------

· **Indications complémentaires:** L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement personnel de protection.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

· **6.4 Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
Éviter la formation d'une nappe d'huile.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

Nom du produit: Protecton 2T Universal

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m³ et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m³.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.
- **Matériau des gants:**

Gants résistants à l'huile

Caoutchouc nitrile
Gants en PVC
Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

Nom du produit: Protecton 2T Universal

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales. · Aspect: - Forme: Liquide - Couleur: Rouge · Odeur: Caractéristique	
· Changement d'état - Point de fusion: Non déterminé. - Point d'ébullition: Non déterminé. · Température de suintement: - Point d'écoulement: -14 °C (ASTM D97)	
· Point d'éclair: > 110 °C · Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. · Température d'inflammation: 210 °C · Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif. · Limites d'explosion: - Inférieure: 0,6 Vol % - Supérieure: 7,0 Vol %	
· Densité à 20 °C: 0,877 g/cm³	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité: 40 °C: 67,4 mm²/s (ASTM D445)	
· Teneur en solvants: - Solvants organiques: 0,0 % · 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
 - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

Nom du produit: Protecton 2T Universal

(suite de la page 4)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités	
LC50 (96 h)	>45 mg/l (fish)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications:

Le produit est difficilement biodégradable.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:

- Remarque:

Cette substance n'est pas présumée nocive pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 08.01.2015

Nom du produit: Protecton 2T Universal

(suite de la page 5)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.
- **Contact:** Product safety department
- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
- **Sources.**

67/548/EEC
 99/45/EEC
 EC/453-2010